



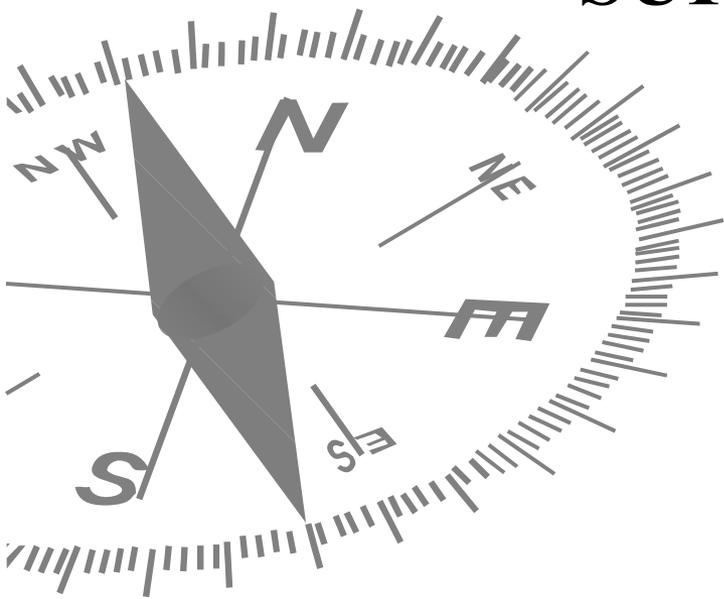
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

LE STATUT D'EXPORTATEUR AGREE POUR LA CERTIFICATION DE L'ORIGINE SUR FACTURE (EA)



DOUANES
& DROITS
INDIRECTS

BUREAU E1

Janvier 2011

Introduction

- Les objectifs de l'origine préférentielle (accords commerciaux UE-pays tiers)

bénéficiaire d'avantages tarifaires

- À l'import : s'approvisionner à moindre coût
- À l'export : gagner des marchés dans les pays partenaires.

I – Introduction

- Pour qui ?
 - Pour tout exportateur
 - Grands groupes et PME
 - Fabricants et négociants
 - Les commissionnaires peuvent le demander pour leurs clients (mais n'ont pas accès au statut d'EA)
- Pour quoi ?
 - Pour tous les produits couverts par les accords préférentiels concernés (couple produit/pays)

I – LE CONTEXTE

Pourquoi adopter le statut d'exportateur agréé ?

*Un statut d'EA auquel les opérateurs français commencent à adhérer (France : 2008 = 400 EA ; 2010 = 1 020 EA)

*Une réforme/modernisation du dédouanement et des pratiques commerciales qui en accentuent l'intérêt:

- Delt@ et art 95 du CD pour la non présentation des documents
- Évolution des relations préférentielles vers la suppression des certificats d'origine (prochain accord UE-Corée du Sud)
- Préparation à l'auto-certification (SPG)
- Gain de temps, de productivité, économies

Interêts du statut d'EA :

- *Une adéquation entre le bénéfice tiré des procédures Delt@ et la certification de l'origine sur facture.
- *Une sécurisation en amont de vos opérations d'exportation sous origine préférentielle.
(contrôle a posteriori)
- *Une maîtrise des règles d'origine applicables à vos opérations d'exportation :
 - maîtrise des conditions d'émissions des preuves d'origine
 - maîtrise des conditions de détention des justificatifs (déclaration du fournisseur)
 - maîtrise des règles d'origine applicables à leurs opérations de production au regard des marchés tiers de destination (l'origine comme stratégie commerciale de l'entreprise)

Le statut d'exportateur agréé pour la certification de l'origine sur facture =

Une autorisation écrite délivrée dans un délai maximal de 4 mois, actualisable simplement

II – LE PRINCIPE

Produit originaire UE :

Préférence tarifaire

par le pays partenaire de destination

Si

Certificat EUR1

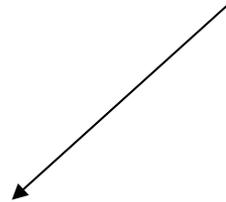
Un formulaire que
l'exportateur doit acheter,
établir et faire viser par la
douane lors de l'exportation

**Déclaration d'origine
sur facture**

Une simple mention apposée sur un
document commercial propre à
l'entreprise

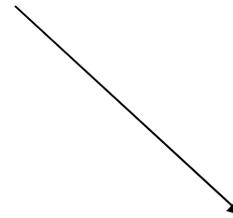
La procédure de certification de l'origine sur facture

Une faculté offerte actuellement aux opérateurs



A tout exportateur

Pour les envois dont la valeur n'excède pas 6000€



Aux exportateurs agréés

Sans limitation de valeur

qui va devenir une obligation dans le cadre de l'accord UE/Corée et de la révision des règles d'origine préférentielle

III - Que permet le statut d'exportateur agréé ?

a) de certifier l'origine des produits exportés

Depuis la France ou un autre Etat membre (EA communautaire)

Par l'apposition d'une mention sur la facture ou sur tout autre document commercial, quelle que soit la valeur de l'envoi.

b) D'obtenir la préauthentification des certificats ATR pour les exportations de produits couverts par l'Union douanière UE/Turquie.

IV – Quels pays sont concernés ?

**TOUS LES PAYS AYANT CONCLU UN
ACCORD AVEC L'UE**

Sauf SYRIE

LA LISTE DES ACCORDS PREFERENTIELS

Qui sera actualisée par DG E1 lors de la conclusion d'un
nouvel accord entre l'UE et un ou des pays tiers

**FIGURE SUR LE SITE INTERNET DE LA
DOUANE**

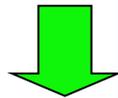
<http://www.douane.gouv.fr/data/file/4124.pdf>

Régimes préférentiels	Références au JOUE dans lequel figure les textes applicables et le protocole définissant la notion de « produit originaire ».	Documents justificatifs de l'origine préférentielle
Zone pan-euro-méditerranéenne		
CE/Suisse (CH) - (*)	JOUE L45 du 15/02/2006 modifié par JOUE L252 du 24/09/09 Protocole paneuroméd	Certificats EUR 1 ou EUR MED Déclaration d'origine sur facture DOF – 6000€ ou DOF sans limitation de valeur pour exportateur agréé (EA)
Espace Economique européen - EEE (*) <i>(CE à 25 + Norvège (NO) + Islande (IS) + Liechtenstein)</i>	JOUE L321 du 08/12/2005 Protocole paneuroméd	Certificats EUR 1 ou EUR MED Déclaration d'origine sur facture DOF – 6000€ ou DOF sans limitation de valeur pour exportateur agréé (EA)
CE/Îles Féroé (FO) (*)	JOUE L110 du 24/04/2006 Protocole paneuroméd	Certificats EUR 1 ou EUR MED Déclaration d'origine sur facture DOF – 6000€ ou DOF sans limitation de valeur pour exportateur agréé (EA)
CE/Tunisie (TN) (*) (*) clause de non ristourne applicable si émission d'un EUR-MED	JOUE L260 du 21/09/2006 Protocole paneuroméd	Certificats EUR 1 ou EUR MED Déclaration d'origine sur facture DOF – 6000€ ou DOF sans limitation de valeur pour exportateur agréé (EA)
CE/Maroc (MA) (*) (*) clause de non ristourne applicable si émission d'un EUR-MED	JOUE L336 du 21/12/2005 Protocole paneuroméd	Certificats EUR 1 ou EUR MED Déclaration d'origine sur facture DOF – 6000€ ou DOF sans limitation de valeur pour exportateur agréé (EA)
CE/Algérie (DZ) (*) (*) clause de non ristourne applicable si émission d'un EUR-MED	JOUE L297 du 15/11/2007	Certificats EUR 1 ou EUR MED Déclaration d'origine sur facture DOF – 6000€ ou

V – Quels produits sont concernés?

TOUS LES PRODUITS COUVERTS PAR LES SYSTEMES PREFERENTIELS CONCERNES

Les pays, avec lesquels l'UE a conclu des accords, n'octroient pas, dès l'entrée en vigueur de l'accord, des préférences tarifaires à tous les produits originaires de la Communauté.



S'assurer au préalable de l'existence de préférences tarifaires
auprès
d'UBIFRANCE ou MARKET ACCESS DATABASE.

REDUCTION OU EXONERATION DU DROIT DE DOUANE EXIGIBLE A L'IMPORTATION DANS L'UE OU LE PAYS PARTENAIRE



DD = TEC = 12 %



DD = 0 %

si origine Cambodge



**DD = 0 % si
origine UE
35 % à défaut**



SH 62 01

**DD = 9,6 %
si origine Thaïlande**



**DD = 0 % si origine UE
12 % à défaut**

Exportation
vers le Mexique
de voitures neuves
à moteur à explosion
de 1800 cm²

Market Access database Homepage - Mozilla Firefox

Eichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

http://madb.europa.eu/mkacddb2/indexPubli.htm

pdf Search PDF

Google ACCES MARKET Rechercher Envoyer à ACCES MARKET DATABASE Paramètres

market access database

YOUR GUIDE TO CRACKING WORLD MARKETS

- MARKET ACCESS PARTNERSHIP WEBPAGE
- APPLIED TARIFFS DATABASE**
- EXPORTER'S GUIDE TO IMPORT FORMALITIES
- STATISTICAL DATABASE
- COMPLAINT REGISTER
- TRADE BARRIERS DATABASE
- SPS DATABASE
- TRADE BARRIERS REGULATION
- FREQUENTLY ASKED QUESTIONS
- USEFUL LINKS INCLUDING FOR SME --- NEW
- USER GUIDE --- NEW

CONTACT Important Legal Notice © A service provided by Trade, European Commission

<http://madb.europa.eu/mkacddb2/indexPubli.htm>

Market Access Database - Mozilla Firefox

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

http://madb.europa.eu/mkacddb2/datasetPreviewFormATpubli.htm?datacat_id=AT&from=publi

Search PDF

market access Rechercher market access database Paramètres

YOUR GUIDE TO CRACKING WORLD MARKETS

market access database

APPLIED TARIFFS

HOME

- Applied Tariffs Database
- Exporter's Guide to Import Formalities
- Last Updates
- Statistical Database
- Complaint register
- Trade Barriers Database
- Complaint register
- SPS Database
- Trade Barriers Regulation
- Studies
- Frequently Asked Questions
- Useful Links
- User Guide
- Contact

APPLIED TARIFFS : SEARCH

Mexico

The database may be searched by typing a product code or a product description:

Browse Product code ⓘ
Full text search

Product code (4 or 6 digits)

87 03 Search HS code

Product description

CARS Search Keyword ⓘ

Au choix

© A service provided by DG Trade, European Commission

Terminé

démarrer DIAPORAMA OP 1 pa... Copie de Diaporama ... diapEA Market Access Datab... Ou é la touche imprim... http://madb.europa... FR 17:45

Market Access Database - Mozilla Firefox

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

http://madb.europa.eu/mkaccdb2/atDutyOverviewPubli.htm?datasettype=draft&hcode=8703&countries=MX&datacat_id=AT&keyword=&submit=&

pdf Search PDF

Google ACCES MARKET Rechercher Envoyer à ACCES MARKET DATABASE Paramètres

User Guide
Contact

Click on code to access more details, conditions and taxes
[0101.10.10](#)

8703.10.01	- - Powered by electric motor, other than those of subheadings 8703.10.02 and 8703.10.03	0%	20% of FOB value
8703.10.02	- - Golf cars	0%	20% of FOB value
8703.10.99	- - Other	0%	20% of FOB value
8703.21	- Other vehicles, with spark-ignition internal combustion reciprocating piston engine:		
	- - Of a cylinder capacity not exceeding 1 000 cm ³ :		
8703.21.01	- - - Off-road quads, with differential and reverse gear	0%	20% of FOB value
8703.21.02	- - - Used, other than those falling under subheading 8703.21.01	0%	50% of FOB value
8703.21.99	- - - Other	0%	40% of FOB value
8703.22	- - Of a cylinder capacity exceeding 1 000 cm ³ but not exceeding 1 500 cm ³ :		
8703.22.01	- - - Of a cylinder capacity exceeding 1 000 cm ³ but not exceeding 1 500 cm ³ , other than those falling under subheading 8703.22.02	0%	50% of FOB value
8703.22.02	- - - Used	0%	50% of FOB value
8703.23	- - Of a cylinder capacity exceeding 1 500 cm ³ but not exceeding 3 000 cm ³ :		
8703.23.01	- - - Of a cylinder capacity exceeding 1 500 cm ³ but not exceeding 3 000 cm ³ , other than those falling under subheading 8703.23.02	0%	50% of FOB value
8703.23.02	- - - Used	0%	50% of FOB value
8703.24	- - Of a cylinder capacity exceeding 3 000 cm ³ :		
8703.24.01	- - - Of a cylinder capacity exceeding 3 000 cm ³ , other than those falling under subheading 8703.24.02	0%	50% of FOB value
8703.24.02	- - - Used	0%	50% of FOB value

Terminé

démarrer DIAPORAMA OP 1 pa... Copie de Diaporama ... diapEA Market Access Datab... FR 17:57

VI – Qui peut devenir EA ?

TOUT EXPORTATEUR
Grands groupes ou PME

QUELLE QUE SOIT LA FREQUENCE DES
EXPORTATIONS


FABRICANTS


NEGOCIANTS

**LES COMMISSIONNAIRES EN DOUANE
AGREES**

peuvent établir une demande au nom et pour le compte de
leurs clients.

VII - Comment obtenir le statut d'EA ?

Une seule « déclaration préalable d'origine »,
téléchargeable sur le site internet douane

déposée dans un bureau de douane unique,
quel que soit le nombre de bureaux de dédouanement en France
ou dans les autres Etats membres (EA communautaire)

Reprenant des informations,
qui attestent d'une certaine maîtrise par l'exportateur
des règles d'origine et donc de sa capacité à les gérer
correctement.

**Grâce à des conseils douaniers personnalisés
délivrés par votre bureau principal, le pôle
d'action économique, ou le bureau E1 de la
direction générale)**

Questions/réponses